

Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au Conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil municipal de la
Municipalité de La Pêche

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de La Pêche (ci-après « la municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation-information financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S23-1, S23-2 et S23-3, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants ou appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Samson et associés CPA consultation Inc.

Par Mathieu Farley, CPA auditeur

Gatineau, le 4 juillet 2022

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalisations 2020	Budget 2021	Réalisations 2021		Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	
Revenus						
Fonctionnement	1	16 758 810	17 696 615	17 478 243	754 271	18 232 514
Investissement	2	67 875		302 925	389	303 314
	3	16 826 685	17 696 615	17 781 168	754 660	18 535 828
Charges	4	16 524 924	16 147 404	17 994 449	707 482	18 701 931
Excédent (déficit) de l'exercice	5	301 761	1 549 211	(213 281)	47 178	(166 103)
Moins : revenus d'investissement	6 (67 875)()	302 925)(389)(303 314)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	233 886	1 549 211	(516 206)	46 789	(469 417)
Éléments de conciliation à des fins fiscales						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	1 783 871		1 897 898	62 769	1 960 667
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9	94 841	128 090			
Remboursement de la dette à long terme	10 (819 807)(1 134 990)(1 069 553)()	1 069 553)
Affectations						
Activités d'investissement	11 (297 622)(863 300)(215 460)(26 968)(242 428)
Excédent (déficit) accumulé	12	320 550	320 989	102 891		102 891
Autres éléments de conciliation	13				2 205	2 205
	14	1 081 833	(1 549 211)	715 776	38 006	753 782
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	1 315 719		199 570	84 795	284 365

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

		2020	2021	2020
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	1 339 367	795 903	1 112 832
Débiteurs	2	3 509 047	4 397 267	4 719 601
Placements de portefeuille	3			
Autres	4			
	5	4 848 414	5 193 170	5 832 433
Passifs				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6			
Dettes à long terme	7	9 965 055	8 834 497	8 834 497
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8			9 965 055
Autres	9	1 990 805	5 789 610	7 035 545
	10	11 955 860	14 624 107	15 870 042
Actifs financiers nets (dette nette)	11	(7 107 446)	(9 430 937)	(10 037 609)
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	12	29 050 680	31 129 241	32 044 517
Autres	13	242 137	273 783	274 194
	14	29 292 817	31 403 024	32 318 711
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	850 290	1 057 334	1 162 597
Excédent de fonctionnement affecté	16	641 819	309 003	407 234
Réserves financières et fonds réservés	17	265 240	495 165	495 165
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18 (1 439 442)	1 377 441)	1 377 441)
Financement des investissements en cours	19	255 497	(3 202 578)	(3 202 578)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	21 611 967	24 690 604	24 796 125
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21			21 718 535
	22	22 185 371	21 972 087	22 281 102

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23-1

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

		2021	2020
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Divers	23	51 264	153 941
▪ Fonds de contingence (Régie)	24	50 969	56 394
▪ Budget exercice suivant	25		233 780
▪ Égoûts et pompe Wakefield	26	174 537	254 098
▪ Internet	27	83 202	
▪ Projet de TAD (Régie)	28	47 262	
▪	29		
▪	30		
▪	31		
	32	407 234	698 213
Organismes contrôlés et partenariats¹	33		
	34	407 234	698 213
Réserves financières et fonds réservés			
Administration municipale	35	495 165	265 240
Organismes contrôlés et partenariats ¹	36		
	37	902 399	963 453

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S15 et S23-1

**SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

		2021
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	11 143 460
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	14 051 547

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25

**SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

		2021 Total consolidé	2020 Total consolidé
Dettes à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	61 100	80 300
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	7 116 382	8 100 534
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	763 400	829 600
Dettes à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	893 615	954 621
Autres	8		
Dettes en cours de refinancement / Reclassement / Redressement			
	9		
	10	8 834 497	9 965 055

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

		Réalizations 2020 Administration municipale	Budget 2021 Administration municipale	Réalizations 2021 Administration municipale	Total consolidé
Fonctionnement					
Taxes	11	12 766 430	13 425 920	13 326 540	13 326 540
Compensations tenant lieu de taxes	12	351 902	364 795	372 845	372 845
Quotes-parts	13				295 770
Transferts	14	1 524 846	1 629 057	1 506 225	1 681 811
Services rendus	15	313 548	380 823	344 811	438 795
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	16	1 694 148	1 548 600	1 721 692	1 721 692
Autres	17	107 936	347 420	206 130	395 061
	18	16 758 810	17 696 615	17 478 243	18 232 514
Investissement					
Taxes	19				
Quotes-parts	20				
Transferts	21	67 875		49 392	49 781
Autres	22			253 533	253 533
	23	67 875		302 925	303 314
	24	16 826 685	17 696 615	17 781 168	18 535 828

Extrait du rapport financier, page S12

SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2021			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2021	2020
Administration générale	1	2 661 409	71 220	2 732 629	2 985 990	2 513 527
Sécurité publique						
Police	2	2 870 312		2 870 312	2 870 312	2 859 216
Sécurité incendie	3	887 233	244 357	1 131 590	1 131 589	994 636
Autres	4	64 642		64 642	64 643	61 060
Transport						
Réseau routier	5	4 467 641	1 134 553	5 602 194	5 602 194	5 012 952
Transport collectif	6	331 803		331 803	760 494	776 013
Autres	7				25 430	34 234
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8	189 032	112 362	301 394	301 394	212 493
Matières résiduelles	9	1 691 278		1 691 278	1 691 278	1 817 975
Autres	10	118 809		118 809	118 809	53 333
Santé et bien-être	11	97 385		97 385	97 385	105 720
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12	964 707	8 562	973 269	973 269	922 798
Promotion et développement économique	13	32 665		32 665	32 665	60 370
Autres	14	41 442		41 442	41 442	35 289
Loisirs et culture	15	1 454 025	326 844	1 780 869	1 780 869	1 513 164
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17	224 168		224 168	224 168	309 429
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	16 096 551	1 897 898	17 994 449	18 701 931	17 282 209
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20	1 897 898 (1 897 898)			
	21	17 994 449		17 994 449	18 701 931	17 282 209

Extrait du rapport financier, pages S28-1 à S28-3

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalizations 2020		Réalizations 2021	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	1	67 875	302 925	389	303 314
Éléments de conciliation à des fins fiscales					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (3 256 155)(3 976 459)(26 968)(4 003 427)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 () () () ()
Financement à long terme des activités d'investissement	4	3 745 759			
Affectations					
Activités de fonctionnement	5	297 622	215 460	26 968	242 428
Excédent accumulé	6				
	7	787 226	(3 760 999)		(3 760 999)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8	855 101	(3 458 074)	389	(3 457 685)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S14

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3	80 300		19 200	61 100
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	829 600		66 200	763 400
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	8 100 534		984 152	7 116 382
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	9 010 434		1 069 552	7 940 882
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	954 621		61 006	893 615
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11				
	12	954 621		61 006	893 615
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	13				
	14	954 621		61 006	893 615
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	15				
Autres	16				
	17	954 621		61 006	893 615
	18	9 965 055		1 130 558	8 834 497
Dette en cours de refinancement	19 ()				
Reclassement / Redressement	20				
Dette à long terme	21	9 965 055		1 130 558	8 834 497

Note

**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Non audité

Administration municipale		
Dette à long terme	1	8 834 497
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	3 202 578
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5	
▪	6	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	7	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8	
Débiteurs	9	
Autres montants	10	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	11	
Autres		
▪ Gouvernement du Québec	12	893 615
▪	13	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	14	11 143 460
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats	15	
Endettement net à long terme	16	11 143 460
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	17	2 908 087
Communauté métropolitaine	18	
Autres organismes	19	
Endettement total net à long terme	20	14 051 547
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	21	
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	22	
	23	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	24	14 051 547
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	25	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	26	

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Au secrétaire-trésorier de la
Municipalité de La Pêche

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Municipalité de La Pêche (ci-après « la municipalité ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après l'« état »).

À notre avis, l'état ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) (ci-après les « exigences légales »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état a été préparé afin de permettre à la municipalité de répondre aux exigences de l'article 176 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

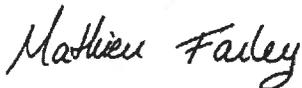
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

- nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants ou appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Samson et associés CPA consultation Inc.
Par Mathieu Farley, CPA auditeur
Gatineau, le 4 juillet 2022

--

